

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 23/01/2021 :**

Le Conseil Municipal, réuni le samedi 23 janvier 2021 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Point de situation état d'urgence sanitaire :

M. le Maire fait un point sur l'état d'urgence sanitaire ; notamment sur le suivi des personnes isolées, fragiles, vulnérables de la commune.

Après échanges, constat est fait que l'état « psychologique » de quelques personnes se dégrade. Des contacts avec l'association « Facilavie » ont été établis.

D'une manière générale, les sentiments de lassitude, d'angoisse, d'interrogations s'accroissent notamment sur les « atermoiements » de la vaccination.

- CCAS – Régularisation nombre de membres du CCAS :

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres comme suit :

Représentants élus : 6

Représentants des associations : 5

- DETR : Travaux lourds de voirie :

M. le Maire rappelle que la commune possède 32 kms de voirie communale à entretenir ; ce qui est considérable pour une petite commune.

M. le Maire propose cette année la réfection des chemins de « La Roulotterie » et de « La Cognardière » et propose le plan de financement prévisionnel ci-après :

- Coût total des travaux : 33 267,25 € H.T
- Fonds Propres : 13 306,90 € H.T
- Etat – DETR : 13 306,90 € H.T
- Département : 6 653,45 € H.T

- Projet photovoltaïque :

M. le Maire rappelle que ce projet consiste à installer une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles de l'ancienne décharge ordures ménagères fermée en 1993.

Pour ce faire, les contacts et de premières réunions de travail se sont déroulées avec la société VALECO.

Il est aujourd'hui nécessaire pour déterminer la faisabilité du projet de démarrer une phase d'études nécessitant la signature d'une promesse de bail emphytéotique en cas de succès des opérations préalables.

Après échanges, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le projet et donne tous pouvoirs au Maire pour signer la promesse de bail emphytéotique.

- Achat épareuse avec la commune de BARLIEU et reprise de l'ancien matériel :

M. le Maire relate le contenu des réunions de travail avec la Commune de BARLIEU concernant le remplacement de l'ancienne épareuse « KUAN » par l'acquisition d'un nouveau matériel de marque « ROUSSEAU » :

Coût total H.T. : 30 700,00 € H.T

- Coût pour chaque commune : 15 350,00 € H.T
- Reprise ancien matériel H.T : 3 200 €
- Reprise pour chaque commune : 1 600 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.